



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 147 Octobre 2011

Sommaire

Éditorial

ICANN 42 : Pari réussi pour l'organisation et la participation, quid du suivi des décisions ?

Actualités

Le titre Sonatel à la hausse à la BRVM

Atelier de formation au logiciel libre de création multimédia en temps réel Pure Data

Première Conférence africaine sur la régulation et l'économie des télécommunications

Lancement officiel du concours national Oscar Tice

Table ronde sur le thème « Sonatel, une cause nationale »

Lancement du concours Apps4Africa 2011

L'ESMT a fêté son 30ème anniversaire

La CEDEAO déterminé à achever le programme INTELCOM II

Adoption d'un document sur le volet TIC du PIDA

Lancement de la « Plateforme panafricaine des radios » par l'Institut Panos Afrique de l'ouest

Emmanuel Hamez revient aux commandes d'Expresso-Sénégal

Report du procès en appel opposant Thierno Ousmane Sy à Abdou Latif Coulibaly

Démantèlement de cinq réseaux de câblodistribution

Politique

Signature d'un protocole d'accord entre les régulateurs sénégalais et guinéens

Installation de la Commission nationale de la connectivité (CNC)

Instauration d'une part incompressible de l'État de 35% dans le capital des opérateurs

Infrastructures et services

ICANN attribue une copie du serveur-racine du DNS au Sénégal

Lamp Fall Télévision a démarré ses programmes

Entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire de la Sonatel pour les appels vers l'international

Lancement de la carte Ferlo-Moneygram de transfert d'argent

Télévision Futurs Médias disponible dans le bouquet africain de TV Neufbox de SFR

Projets

Le GIM-UEMOA lance trois grands chantiers

Espérance Fm devrait émettre d'ici janvier 2012

5 milliards de francs CFA de l'UE pour parachever l'informatisation du système judiciaire

L'ANSD s'appuiera sur les TIC pour la réalisation du recensement 2012

Rendez-vous

Conférence/formation sur le référencement du web (10-11 novembre 2011, Dakar, Sénégal)

Symposium régional sur le développement des capacités de formation (16-18 novembre 2011)

ICANN 42 : Pari réussi pour l'organisation et la participation, quid du suivi des décisions ?

Après Le Caire (mars 2000), Accra (mars 2002), Carthage (octobre 2003), Cape Town (décembre 2004), Marrakech (juin 2006), Le Caire (novembre 2008) et Nairobi (mars 2010), Dakar a vibré à l'heure d'Internet pendant une dizaine de jours avec l'organisation de la 42^{ème} réunion d'ICANN du 23 au 28 octobre 2011 précédée par une table ronde ministérielle des ministres africains en charge des technologies de l'information et de la communication du 19 au 21 octobre 2011. Ces deux manifestations se sont déroulées sur fond d'une forte mobilisation des acteurs de la communauté sénégalaise des TIC bénéficiant du soutien des autorités publiques et d'une remarquable couverture médiatique assurée notamment par le quotidien national « Le Soleil ». Au delà de la légitime satisfaction que peuvent éprouver le Sénégal et l'Afrique d'avoir vu cette importante réunion internationale se dérouler dans de bonnes conditions, un examen attentif des questions abordées amène à en tirer un bilan pour le moins mitigé. En effet, comme l'ont constaté d'emblée les ministres africains en charge des TIC, six ans après le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et malgré les nombreuses et pertinentes résolutions figurant dans l'Agenda de Tunis, l'Afrique occupe toujours une position marginale en matière de développement de la Société de l'information qu'il s'agisse de la connectivité entre l'Afrique et le reste du monde, entre pays africains comme à l'intérieur de ces pays, d'accessibilité, d'adaptabilité, de diversité et d'abordabilité des produits et services TIC, de la présence de contenus africains sur Internet, de l'utilisation et de l'appropriation des TIC par les citoyens, de la fracture numérique de genre ou encore de la gouvernance de l'Internet. S'agissant de ce dernier point, un simple coup d'œil au « Board of Directors » d'ICANN révèle que la grande majorité de ceux-ci sont des occidentaux, les femmes et les représentants du reste du globe y occupant la portion congrue, bien loin de ce que devrait être une représentation équitable du monde dans toute sa diversité. Comment ne pas s'alarmer, par exemple, du fait que l'Afrique ne possède toujours que trois représentants sur les vingt que compte le Conseil d'administration d'ICANN ? Certes, à cette occasion le Sénégal s'est vu attribuer une copie du serveur-racine du DNS de l'Internet mais il faut rappeler qu'il n'en existe que trois pour l'ensemble du continent africain, les deux autres se trouvant à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Nairobi (Kenya), alors qu'il en existe trois (Rome, Milan et Turin) pour un pays comme l'Italie ! Autre question pour laquelle aucune réponse pleinement satisfaisante n'a été donnée, celle de la gestion du nom de domaine « .africa », et ses déclinaisons linguistiques que sont le « .afrique » et le « .afriquia », qui ne devrait pas être laissée au plus offrant au risque de générer une situation équivalente à celle qui prévalait dans les années 90 où des noms de domaine de pays africains (ccTLD) étaient gérés par des personnes morales, voire physiques, étrangères à l'Afrique. La prise en compte adéquate des questions qui interpellent spécifiquement le continent africain passe notamment par la création d'un bureau Afrique de l'ICANN en lieu et place de leur prise en charge par des structures et des personnes éloignées des réalités africaines. De même, la transition de la norme d'adressage IPV4 à IPV6 reste à l'ordre du jour bien que l'ICANN avait décidé, en 2009 à Mexico, de privilégier l'Afrique lors de l'attribution des derniers blocs d'adresses disponibles, mais à ce niveau la balle est dans le camp des pays africains. En effet, si l'Afrique reste en marge de la gouvernance de l'Internet, elle ne brille guère par la mise en œuvre des décisions qui lui permettraient de peser de tout son poids sur la scène internationale. En matière de TIC, comme dans d'autres domaines, les pays africains, les commissions économiques régionales (CER) et l'Union africaine (UA) sont gravement atteints par cette maladie chronique qu'est la « résolutionite », ce mal consistant à adopter en toutes circonstances, en tous lieux et sur tous les sujets des résolutions et autres recommandations qui restent lettres mortes. Qui se souvient aujourd'hui des recommandations faites dans le cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et la communication proposé par le rapport relatif à l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI) ? Dès lors, il est grand temps que nos gouvernements passe des résolutions à l'action.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Le titre Sonatel à la hausse à la BRVM

Le titre Sonatel qui avait clôturé à 122 000 FCFA le 30 septembre 2011, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a clôturé à 124 000 FCFA le 31 octobre 2011.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Atelier de formation au logiciel libre de création multimédia en temps réel Pure Data

Un atelier de formation au logiciel libre de programmation graphique pour la création musicale et multimédia en temps réel Pure Data a été lancé le 31 octobre 2011 à l'instigation de Trias Culture en vue de permettre à des professionnels de la scène culturelle, artistique et technique ouest-africaine de compléter leurs compétences techniques et créatives par la maîtrise d'outils numériques de création multimédia. La formation qui doit durer neuf jours est dispensée par Cyrille Henry et réunit une douzaine de participants, qui avaient suivi les premières initiations à Pure Data dans le cadre du projet « d-CLIC Danse & » organisé en 2010. Le programme de l'atelier prévoit notamment une présentation de la philosophie du langage de programmation de Pure Data, une définition des projets à réaliser, des principes de programmation, la restitution des résultats de l'atelier. Il permet de "gérer des signaux entrants dans l'ordinateur (joysticks, claviers, flux du réseau, capteurs, interfaces midi, événements sonores, caméras, etc.) et des signaux sortants (réseaux, moteurs, lampes, interfaces midi, son, vidéo, 3D, musique, etc.).

Pure Data : <http://puredata.info/>

* Première Conférence africaine sur la régulation et l'économie des télécommunications

La première Conférence africaine sur la régulation et l'économie des télécommunications (CARET) organisée sur le thème « La régulation et l'économie des télécommunications » s'est déroulée du 26 au 28 octobre 2011 à Ouagadougou (Burkina Faso). Cette rencontre, qui est une première du genre, a été organisée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, en partenariat avec Télécom ParisTech (France). Cette rencontre qui a réuni près de 200 participants venant de 23 pays d'Afrique francophone et d'ailleurs visait à permettre au monde universitaire africain de rejoindre la communauté qui existe entre les opérateurs, les régulateurs, voire la société civile afin de se saisir non seulement des problématiques qui se font jour, mais également y apporter leur concours.

* Lancement officiel du concours national Oscar Tice

Le 28 octobre 2011, l'USAID/Education de base à travers sa composante « Technologies de l'information et de la communication » a procédé au lancement officiel du concours national Oscar TICE, compétition qui mettra en lice cent vingt-huit (128) collèges d'enseignement moyen (CEM) dont les sites web sont opérationnels en vue de désigner le meilleur site. La compétition se déroulera du 28 octobre 2011 au mois de février 2012. Le projet USAID/EDB à travers sa composante « TIC » a l'objectif de fournir, d'équiper d'ordinateurs et de connecter à l'Internet 408 collèges. D'ores et déjà, 204 collèges ont été équipés et connectés à Internet et les autres le seront d'ici la fin du projet, prévu en 2013. Dans le cadre de ce projet, un portail a également été mis en place qui se veut un véritable outil collaboratif, de formation et de développement professionnel pour la communauté éducative.

Portail USAID/EDB : <http://www.college.edu.sn/>

* Table ronde sur le thème « Sonatel, une cause nationale »

Le 27 octobre 2011, à initiative du Général Mouhamadou Mansour Seck, ancien Chef d'état major général des armées et ancien Ambassadeur du Sénégal aux États-Unis, une table ronde a été organisée autour du thème « Sonatel, une cause nationale ». Ont notamment participé à cette discussion, Mansour Kama, Président de la Confédération nationale du patronat sénégalais (CNES), Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de Sonatel, d'anciens ministres, des responsables de la Sonatel, des membres du secteur privé, etc.

* Adoption d'un document sur le volet TIC du PIDA

A l'issue de la Table ronde ministérielle sur l'Agenda africain pour l'ICANN qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2011 à Dakar (Sénégal), les ministres africains en charge des TIC ont adopté, un document sur le volet TIC du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Ce document vise à établir un cadre stratégique et un plan d'action prioritaire pour le développement des infrastructures régionales et continentales en matière de TIC à savoir promouvoir « l'intégration régionale à travers le développement et la mise en œuvre de politiques régionales et continentales harmonisées et d'un cadre réglementaire favorable pour les infrastructures TIC » et une « mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme TIC du PIDA », notamment en partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du Nepad (APCN) et la Banque africaine de développement (BAD). A cette occasion, le Dr. Elham Mahmoud Ibrahim a invité les pays africains à soutenir le projet de création du nom de domaine « Dot africa » de même que l'ouverture d'un bureau régional de l'ICANN en Afrique et d'aider le continent à obtenir une copie des serveurs-racine d'Internet dans chacune des cinq régions afin de disposer d'une meilleure utilisation de la bande passante disponible.

* Lancement du concours Apps4Africa 2011

Mohamadou A. Saibou, Directeur général de l'École supérieure multinationale de télécommunications (ESMT) a procédé le 21 octobre 2011 au lancement du concours Apps4Africa 2011. Le thème du concours porte sur "les défis du changement climatique" pour l'Afrique de l'Ouest et son objectif est de pousser les développeurs africains à s'imprégner de la problématique du changement climatique. Il s'agit notamment de développer des applications mobiles pour lutter contre ce fléau. Quinze pays de l'Afrique de l'est, l'ouest et du centre sont impliqués dans ce concours qui sera suivi d'un événement régional au mois de novembre avant la clôture en Afrique du sud où une somme de 15.000 dollars sera remise au gagnant.

Apps4Africa 2011 : <http://apps4africa.org/>

* L'ESMT a fêté son 30ème anniversaire

L'École supérieure multinationale de télécommunications (ESMT) a fêté son trentième anniversaire du 18 au 20 octobre 2011. Créée en 1981, l'ESMT est reconnue comme centre d'excellence par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en matière de formation, d'expertise-conseil et de recherche en télécommunications. Elle est également membre du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

* La CEDEAO déterminé à achever le programme INTELCOM II

A l'occasion de la réunion des experts des télécommunications et des TIC, préalable à la réunion des ministres de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue du 10 au 14 octobre 2011 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), l'engagement de la CEDEAO à poursuivre les efforts en vue de l'achèvement du programme

INTELCOM II a été réaffirmé. L'objectif poursuivi par la CEDEAO est de créer un dense réseau ouest-africain de télécommunications en dotant la région d'infrastructures d'interconnexion capables de fournir des outils et services aux gouvernements, aux opérateurs économiques et aux usagers. Les travaux de cette réunion ont notamment porté sur la suppression des taxes de terminaison sur le trafic entrant entre les États membres de la CEDEAO, le projet de règlement sur l'accès aux câbles sous marins en Afrique de l'Ouest, le rapport sur l'état de la transposition des textes communautaires sur les télécommunications et les TIC adoptés par les Chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO, le rapport de l'étude sur la Coordination des fréquences aux frontières ainsi que la méthode de calcul harmonisée (HCM) pour l'Afrique subsaharienne.

CEDEAO : <http://www.ecowas.int/>

* Lancement de la « Plateforme panafricaine des radios » par l'Institut Panos Afrique de l'ouest

Le 7 octobre 2011, dans le cadre du programme intitulé « Plateforme panafricaine des radios », l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) a remis un lot de matériel informatique à un certain nombre de radios dont plusieurs radios communautaires situées au Ghana, en Ouganda, au Sénégal et en Zambie. Ce projet, qui va durer trois ans, devrait permettre aux radios communautaires de ces pays d'échanger des programmes, de livrer des informations de qualité sur le développement et de concourir à l'intégration africaine. Le Sénégal est le premier pays à bénéficier de cette initiative dans le cadre de laquelle des professionnels travaillant pour Convergence Fm, Jokko Fm, Oxy jeunes, Pecc Mi et Jegueem Fm ont été formés. Compte tenu de son envergure et de sa vocation, la radio Convergence Fm a été choisie pour servir de hub à ce projet au Sénégal.

IPAO : <http://www.panos-ao.org/>

* Emmanuel Hamez revient aux commandes d'Expresso-Sénégal

Emmanuel Hamez, qui avait été nommé Directeur d'Expresso-Sénégal lors de son lancement en janvier 2009, a remplacé Amir El Amir qui lui avait succédé à ce poste en juillet 2009. Il faut noter que selon une information publiée par le journal « Les Afriques » Sudatel aurait racheté la licence d'Interceel Guinée à Yérim Sow du groupe Teylium. Si cette information était confirmée, cette nouvelle acquisition permettrait à la firme soudanaise de constituer un réseau sous-régional entre la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal.

Expresso Sénégal : <http://www.expressotelecom.com/>

* Report du procès en appel opposant Thierno Ousmane Sy à Abdou Latif Coulibaly

Du fait de l'absence de l'un des conseillers composant la troisième chambre correctionnelle de la Cour d'appel, le procès en appel opposant Thierno Ousmane Sy, Ministre conseiller auprès du Chef de l'Etat chargé des TIC, au journaliste Abdou Latif Coulibaly au sujet des 20 milliards de commissions qui auraient été versés lors de l'attribution de la troisième licence de téléphonie à Sudatel n'a pu se tenir le 7 octobre 2011 et a été renvoyé au 16 décembre prochain. Le 14 septembre 2010, dans son délibéré, le tribunal hors classe de Dakar avait déclaré Abdou Latif Coulibaly coupable de diffamation et ses reporters Alioune Badara Coulibaly et Aliou Niane coupables de complicité de diffamation. Ils avaient été condamnés à 1 mois de prison avec sursis et à payer solidairement 20 millions de dommages et intérêts.

* Démantèlement de cinq réseaux de câblodistribution

Suite aux protestations émises par les responsables de Canal Horizon à l'occasion des manifestations visant à célébrer le vingtième anniversaire de sa présence au Sénégal, la Brigade nationale de lutte contre la piraterie et la contrefaçon, dirigé par le Commissaire Bara Niang, a démantelé cinq réseaux de câblodistribution et interpellé deux individus. Des décodeurs, des amplificateurs ainsi que des cartes Canal+ et Excaf ont été saisis à cette

occasion et la police déclare vouloir mener d'autres opérations afin de mettre fin à l'activité des câblodistributeurs.

Canal Horizon : <http://www.canalplus-afrique.com/>

Politique

* Signature d'un protocole d'accord entre les régulateurs sénégalais et guinéens

Le 5 octobre 2011, à l'occasion d'une visite du Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Ndongo Diaw à son homologue guinéen Moustapha Mamy Diaby, Directeur général l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT), un protocole d'accord a été signé entre les deux régulateurs en vue d'échanger sur leurs expériences respectives dans certains domaines tels la connectivité et l'application des TIC dans le secteur du développement. Cette collaboration devrait également porter sur des questions telles l'harmonisation des processus d'identification des abonnés, la lutte contre la cyber-délinquance, la sécurisation du trafic téléphonique, etc.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* Installation de la Commission nationale de la connectivité (CNC)

Mise en place par le décret n°2011-1707 du 7 octobre 2011, la Commission nationale de la connectivité (CNC) a tenu sa première séance plénière statutaire le 19 octobre 2011 sous la présidence de Alassane Dialy Ndiaye, ministre d'État auprès du Président de la république. A l'ordre du jour figurait la présentation de la Commission nationale de la connectivité et la méthodologie de travail envisagée. Autorité administrative, la CNC, dont le Président assure également la présidence du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT), a pour missions de veiller sur les questions relatives à la réglementation ou la régulation des télécommunications et des TIC, l'octroi de licences de télécommunications et la téléphonie rurale. La CNC veille également sur les litiges entre opérateurs sur la connectivité, les catastrophes naturelles ayant entraîné des dommages importants sur les infrastructures de télécommunications, l'interconnexion des réseaux administratifs au niveau national, l'interconnexion des réseaux africains et mondiaux, etc.

* Instauration d'une part incompressible de l'État de 35% dans le capital des opérateurs

A l'occasion du Conseil des ministres du 20 octobre 2011, M° Abdoulaye Wade, Président de la république, a fait part de sa décision de soumettre au Parlement un projet de loi fixant la part incompressible de l'État, d'au moins 35%, dans le capital de toutes les sociétés de télécommunications au Sénégal. Ce projet de loi, a-t-il indiqué, ne remet pas en cause le principe du recours au secteur privé pour lui confier l'exploitation des différents réseaux de téléphone. Il s'agit tout simplement de faire bénéficier l'État d'une partie des bénéfices générés, autant que dure l'activité d'exploitation au lieu de la fixer une fois pour toutes au départ. A ce propos, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de la création d'une société anonyme dénommée Telecom-Sen - SA, ayant pour objet la gestion de toutes les parts détenues par l'État, sans exception, dans les sociétés d'exploitation d'un réseau téléphonique au Sénégal. Cette gestion, a précisé le Président de la République, signifie la représentation de l'État et l'accomplissement de toutes les actions de bonne gouvernance, à l'exception de la perception des redevances et produits de licences d'exploitation de réseaux téléphoniques qui doivent être versés directement au Trésor public.

Infrastructures et services

* ICANN attribue une copie du serveur-racine du DNS au Sénégal

A l'occasion de la 42ème réunion d'ICANN qui s'est tenue du 23 au 28 octobre 2011 à Dakar

(Sénégal), le Sénégal s'est vu attribuer une copie du serveur-racine (root server) du Domain Name System (DNS) qui permet de répondre aux requêtes relatives aux noms de domaine de premier niveau (Top-Level Domain/TLD) pour ensuite les rediriger vers le serveur DNS de premier niveau concerné. Jusqu'à présent, il existait treize (13) serveurs-racines du DNS gérés sous l'autorité de l'ICANN dont neuf (9) aux États-Unis, un (1) en Europe, un (1) au Japon et deux (2) autres installés au Kenya et en Afrique du sud. Outre une avancée en direction de la démocratisation de la gouvernance de l'Internet, l'installation de ce serveur-racine au Sénégal permettra une optimisation de la bande passante internationale en évitant aux internautes de voir leur requête traitée à l'extérieur du Sénégal à chaque fois qu'ils voudront consulter un site web. Il faut noter que cette décision d'ICANN répond à la demande exprimée par les ministres africains chargés des TIC lors de la rencontre portant sur la « Position africaine commune sur la gouvernance de l'Internet » tenue du 5 au 7 septembre 2005 à Dakar (Sénégal) dans le cadre de la préparation de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est déroulée du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis (Tunisie).

ICANN : <http://www.icann.org/>

* Lamp Fall Télévision a démarré ses programmes

Autorisée à émettre de puis le 26 novembre 2010, Lamp Fall Télévision, la chaine d'Alioune Thioune, a démarré ses programmes depuis le 27 octobre 2011. Entité du groupe Lamp Fall Communication qui diffuse Lamp Fall FM, Lamp Fall Télévision émet sur "le Canal 53 avec la fréquence 727".

* Entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire de la Sonatel pour les appels vers l'international

Suite à l'application du décret n°2011-1271 du 24 août 2011 abrogeant et remplaçant le décret 2010-632 du 28 mai 2010 instituant un système de contrôle et de tarification des communications téléphoniques internationales entrant en république du Sénégal, depuis le 17 octobre 2011, la Sonatel a fait entrer en vigueur une nouvelle grille tarifaire pour les appels vers l'international. C'est ainsi que pour les appels vers les pays de la zone 1 (Europe, Asie, USA, Amérique du Sud, Océanie hors Australie et Afrique hors zone 2) la minute est à 175 francs CFA la minute à partir du mobile et de 137 francs CFA la minute à partir du fixe. Pour les appels vers les pays de la zone 2 ayant un tarif de terminaison d'appel supérieur ou égal à 141 francs CFA la minute (pays appliquant une surtaxe sur leurs appels entrant : Guinée, Mauritanie et Congo, pays appliquant la réciprocité suite à la surtaxe du Sénégal : Bénin, Cameroun, Cap vert, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Niger et Togo et autres pays : Australie, Gambie, Libye, Madagascar, RD Congo, Russie, Sierra Leone et Tunisie), la minute est à 255 francs CFA la minute à partir du mobile et de 169 francs CFA la minute à partir du fixe.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Lancement de la carte Ferlo-Moneygram de transfert d'argent

Ferlo, établissement de monnaie électronique, en partenariat avec Moneygram et la Caisse nationale de crédit agricole (CNCAS) a lancé la carte Ferlo de transfert d'argent. Cette carte donne la possibilité à son propriétaire d'appeler le numéro du centre d'appel dédié de Ferlo et de se faire recharger sa carte 24h/24h. Les retraits d'argent peuvent se faire dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ils peuvent notamment se faire au niveau des guichets automatiques de banques (GAB) affichant le logo du Groupement interbancaire monétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (GIM-UEMOA) et des quelques 1000 banques qui y sont connectées la zone UEMOA dont 197 au Sénégal.

Ferlo : <http://www.ferlo-sn.com/>

* Télévision Futurs Médias disponible dans le bouquet africain de TV Neufbox de SFR

Depuis le 4 octobre 2011, Télévision Futurs Médias (TFM), la chaîne de télévision généraliste créée par Youssou Ndour, est disponible dans « Le Bouquet africain » de TV Neufbox de SFR. « Le Bouquet africain », qui offre l'accès à 17 chaînes provenant de 11 pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la République démocratique du Congo (RDC), le Sénégal et le Togo, compte plus de 110 000 abonnés sur le marché français tant avec sa formule de base qu'avec la formule Premium.

Projets

* Le GIM-UEMOA lance trois grands chantiers

Le Groupement interbancaire monétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (GIM-UEMOA) a récemment présenté les trois nouveaux chantiers qu'il compte réaliser dans les années à venir à savoir (1) la mise en œuvre de l'acquisition commerçant unique (ACU), dispositif favorisant le déploiement de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) auprès des commerçants et des administrations pour le règlement des achats de biens et de services ainsi que le paiement des impôts et taxes, (2) le développement du paiement en ligne à travers la création de GIM-Online, système qui permettra de répondre à la problématique de la sécurisation des transactions sur Internet et (3) le lancement d'un projet de mobile banking qui permettra à toute banque qui le souhaite, d'offrir à sa clientèle ses différents produits et services bancaires à partir d'un téléphone portable.

GIM-UEMOA : <http://www.gim-uemoa.org/>

* Espérance Fm devrait émettre d'ici janvier 2012

Espérance Fm, radio d'obédience catholique, devrait être lancée d'ici janvier 2012 au plus tard. Pilotée par Eugénie Rokhaya Aw Ndiaye, ancienne directrice du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI), la radio Espérance FM émettra sur la fréquence 95.2 et sera basée au Plateau, dans un nouvel immeuble en construction sur le terrain qui abritait « Afrique Nouvelle », journal édité par l'Église du Sénégal. Ayant un statut de société anonyme (SA) avec un capital de 200 millions de francs CFA, l'actionariat de la radio est détenu à 40% par les membres de l'Association des dirigeants-entrepreneurs et cadres catholiques (ADECCS), à 33% par l'Archidiocèse de Dakar, à 17% par les membres de la communauté chrétienne et à 10% par l'ADECCS en tant qu'association. Espérance Fm se veut un outil au service du développement d'un climat social propice à l'expression de la diversité et compte accorder une place de choix aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui pourrait l'amener à émettre également sous la forme d'une web-radio.

* 5 milliards de francs CFA de l'UE pour parachever l'informatisation du système judiciaire

L'Union européenne (UE) a octroyé 7,9 millions d'euros, soit environ 5 milliards de francs CFA, destinés à parachever et à consolider l'informatisation du système judiciaire. Le programme en question vise notamment à l'informatisation du système judiciaire et à la mise en réseau des juridictions, la construction ou la réhabilitation, l'équipement des infrastructures, le renforcement en ressources humaines et une meilleure formation des personnels. Des équipements ont déjà été déployés sur plusieurs sites, juridictions, chancellerie, maisons d'arrêt et de correction, entre autres structures, du ministère de la Justice, à travers tout le territoire national. La réforme vise à corriger des points cruciaux dans le service public de la justice : sa lenteur, sa complexité, son inaccessibilité et son manque de moyens adéquats pour jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu.

* L'ANSD s'appuiera sur les TIC pour la réalisation du recensement 2012

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) s'appuiera sur les technologies de l'information et de la communication et le réseau de télécommunications pour conduire le 4ème recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage prévu début 2012. Cette innovation permettra de gagner beaucoup de temps dans la disponibilité des informations recueillies et trois mois après la collecte des données, les résultats de l'enquête devraient être disponibles. Ce sera une opération lourde, qui nécessitera un budget de 19 milliards de francs CFA. Le dernier recensement général de l'habitat et de la population a eu lieu en 2002 et n'était pas combiné à celui de l'agriculture et de l'élevage. Dans ce cadre, l'ANSD a réceptionné un don du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) constitué de matériel informatique et de neuf véhicules d'une valeur de 150 millions de francs CFA.

ANSD : <http://www.ansd.sn/>

Rendez-vous

* Conférence/formation sur le référencement du web (10-11 novembre 2011, Dakar, Sénégal)

Le Chapitre sénégalais de l'Internet Society (Isoc-Sénégal) organise une conférence/formation sur le référencement du web les 10 et 11 novembre 2011. Cet atelier sera animé par Isabelle Canivet et Jean Marc Hardy. Pour plus d'informations, consultez la rubrique "Activités" du site web d'Isoc-Sénégal (<http://www.isoc.sn/>) et pour vous inscrire, aller à l'adresse suivante : <https://docs.google.com/a/isoc.sn/spreadsheet/viewformpli=1&formkey=dHhnOE9JMIQOR1ISQVNSUEtUQ1h4a3c6MA#gid=0>

Isoc-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

* Symposium régional sur le développement des capacités de formation (16-18 novembre 2011)

L'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), organise un symposium régional sur le développement des capacités de formation efficaces en TIC dans le secteur des télécommunications et TIC en Afrique du 16 au 18 novembre 2011 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

UIT : <http://www.itu.int/>

ATCI : <http://www.atci.ci/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)
(Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, octobre 2011